

## Procédure pré-consulaire : réservée uniquement aux candidats ayant obtenu une acceptation hors Campus France

### Liste des documents pour une admission en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année dans un établissement supérieur en France

- ✓ Attestation d'inscription / Certificat de scolarité de l'établissement d'accueil / Admission sur Parcoursup
- ✓ Carte Nationale d'identité ou un récépissé valide
- ✓ Passeport (si le candidat ne dispose pas de CNI)
- ✓ Titre de séjour ou carte consulaire ou carte d'organisme (pour les étrangers)
- ✓ Bulletins de la classe de seconde (Bulletins des 3 trimestres et/ou annuel) / Bulletins de la classe de Form Five (sous système anglophone) + traduction(s)
- ✓ Relevé de notes du General Certificate of Education Ordinary level (sous système anglophone) + traduction(s) et/ou diplôme.
- ✓ Bulletins de la classe de première (Bulletins des 3 trimestres et/ou annuel) / Bulletins de la classe de lower sixth (sous système anglophone) + traduction(s)
- ✓ Relevé de notes du probatoire
- ✓ Bulletins de la classe de terminale (Bulletins des 3 trimestres et/ou annuel) / Bulletins de la classe d'Upper sixth (sous système anglophone) + traduction(s)
- ✓ Relevé de notes du Baccalauréat (obligatoire) et Diplôme du Baccalauréat (facultatif)/ Relevé de notes du General Certificate of Education Advanced level (sous système anglophone) + traduction(s) et/ou diplôme.
- ✓ Relevé de notes de Bac+1 (obligatoire si admission niveau 2)
- ✓ Relevé de notes de Bac+2
- ✓ Justificatif de l'année en cours (Reçu de paiement ou certificat de scolarité)

#### Justificatifs professionnels

- ✓ Attestation de stage académique et/ou professionnelle
- ✓ Contrat de travail et/ou Attestation de travail

#### Autres justificatifs à préciser si nécessaire

- ✓ Attestation de niveau de langue anglaise
- ✓ Attestation de niveau de langue allemande
- ✓ Tout autre document académique ou professionnel pouvant justifier une année

**NB :** Les traductions des documents pour les candidats ayant suivi un parcours anglophone au secondaire ou au supérieur doivent être faites au Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) pour ceux de Yaoundé et au Centre Linguistique de Bonanjo pour ceux résidant à Douala.